

Décision

Générale

colonial

Décision n° 23/SG/FP annulant et remplaçant la décision n° 523/SG/FP du 8 novembre 1967, portant admission au bénéfice d'une allocation viagère d'ancienneté d'un agent de contrôle auxiliaire.

n° 23/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 janvier 1968

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1968

Date du numéro
25 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1%. — La décision n° 523/SG/FP du 8 novembre 1967 susvisée est annulée.

Art. 2

— M. Hadi Ali Hadi, agent de contrôle auxiliaire (échelle V, 2° échelon, indice local 410) en service aux Contributions (Ministère des Finances et du Plan), qui réunit 35 ans 1 mois 19 jours de services effectifs, est admis au bénéfice d'une allocation viagère d'ancienneté, payable trimestriellement à terme échu à compter du 13 août 1967. sur présentation de certificat de vie.